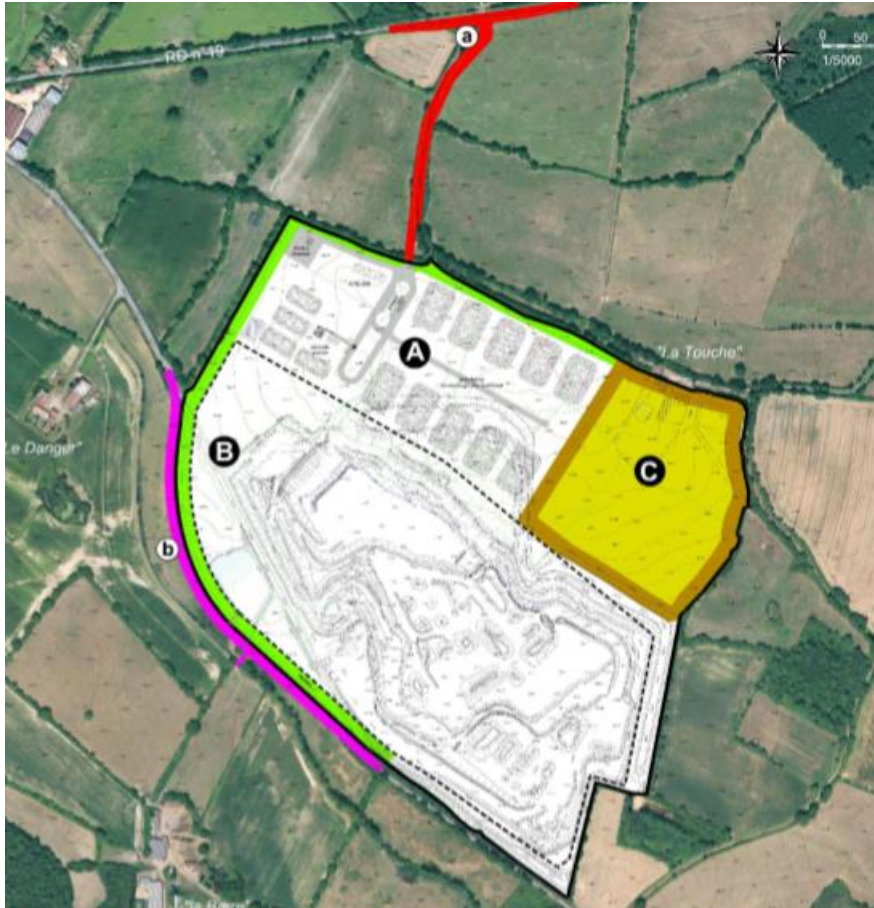


Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINT- VINCENT SUR GRAON



## Carrière du Danger

### ENQUETE PUBLIQUE

PRÉALABLE AU RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITER AINSI QUE L'EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE CARRIERE SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ST VINCENT SUR GRAON

### CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Yves SCHALDENBRAND  
Commissaire enquêteur

# 1.CONCLUSIONS

## 1. Généralités

La carrière du Danger, située sur le territoire de la commune de St Vincent sur Graon exploite un gisement de rhyolite, roche dure proche du granit, par autorisation découlant d'un arrêté préfectoral du 9 janvier 1991. Elle se trouve au lieudit « le Danger » à 2,7 km du bourg. Elle occupe actuellement une superficie de 23.1ha pour une production d'environ 250 000 tonnes/an.

Cette production est essentiellement destinée au marché local et régional.

Elle est la propriété de la SA Carrières Kléber Moreau qui détient la maîtrise foncière de son emprise actuelle concernée par la demande de renouvellement d'autorisation ainsi que celle prévue dans la demande d'extension.

La SA Carrières Kleber Moreau a son siège social route de Niort 79310 Mazières en Gâtine et son siège administratif BP 90257 – La Motte La Meilleraie – Tillay 85702 Pouzauges Cedex.

L'extension prévue ferait passer la surface totale à 42.1ha pour une production moyenne de 350 000 tonnes/an.

Elle occupe actuellement 6 personnes à temps plein dont le nombre passera à 9 dans le cadre de son extension.

### 1.1. Rappel de l'objet de l'enquête

La présente enquête a pour but le renouvellement de l'autorisation d'exploiter dont l'échéance est fixée au mois de janvier 2021, pour une durée de 30 ans ainsi que l'autorisation d'extension.

La demande est faite au titre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Il est à noter que le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'autorisation d'extension, s'ils sont accordés, induiront une révision accélérée du PLU de St Vincent sur Graon, dont la procédure est déjà bien avancée.

### 1.2. Dossier mis à l'enquête

Le dossier soumis à enquête publique a été élaboré par le bureau d'études ENCEM, Agence de Nantes, 25 rue Jules Verne 44700 ORVAULT - tél. 02 40 63 89 00 – [www.nantes@encem.com](mailto:www.nantes@encem.com)

Il comprend 9 pièces :

- Demande administrative
- Etude d'impact
- résumé non technique de l'étude d'impact
- résumé non technique de l'étude de dangers
- étude faunistique et floristique
- étude paysagère
- étude acoustique prévisionnelle
- Note de présentation non technique
- Etude de dangers
- Demande d'autorisation environnementale

Le dossier « papier » était disponible dans la mairie de St Vincent sur Graon et consultable aux heures d'ouverture au public.

### **1.3. Cadre juridique**

- Code de l'environnement, articles L181-1 et R181-1 ;
- Code de l'environnement, articles L123-1 et suivants ;
- Rubriques n° 2510-1, n° 2515-1-a, n°2517-1 n°4210-2-b de la nomenclature des installations classées ;
- Arrêté préfectoral n°19-DRCTAJ/1-686 du 19 décembre 2019 portant ouverture de l'enquête publique ;

### **1.4. Désignation**

J'ai été désigné par la décision n° E19000277/44 du 02 décembre 2019 par M. Le Président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à cette enquête.

## **2. Déroulement de l'enquête publique**

L'arrêté préfectoral n°19-DRCTAJ/1-686 du 19 décembre 2019 en fixe le cadre et les modalités.

Elle s'est déroulée du 27 janvier au 25 février 2020.

### **2.1 Affichage**

L'affichage a bien été effectué au moins quinze jours avant le début de l'enquête et jusqu'à la fin de l'enquête, à l'extérieur des mairies et plus précisément :

- \* Du 10 janvier au 25 février 2020 à la mairie de St Vincent sur Graon, siège de l'enquête ainsi qu'aux mairies visées par le périmètre d'affichage de 3 kilomètres, soit les communes de :
- \* Le Bernard
- \* Le Champ St Père
- \* Le Givre
- \* Moutiers les Mauxfaits
- \* Saint- Cyr en Talmondais

Un affichage a également été fait sur le site de la carrière.

J'ai personnellement vérifié ces affichages.

### **2.2 Annonces légales**

Elles ont été faites conformément à la réglementation, soit :

- Ouest France des 10 et 31 janvier 2020
- L'écho de l'Ouest des 10 et 31 janvier 2020

## 2.3 Permanences

Au nombre de quatre, elles se sont tenues, en mairie de St Vincent sur Graon, dans la salle des adjoints située de plain-pied :

- Lundi 27 janvier de 09h00 (heure de l'ouverture de l'enquête) à 12h00,
- Vendredi 07 février, de 14h30 à 17h30,
- Samedi 15 février, de 10h00 à 12h00,
- Jeudi 20 février, de 14h30 à 17h30,
- Mardi 25 février, de 14h30 à 17h30 (heure de clôture de l'enquête)

## 2.4 Registre

Le registre d'enquête, coté et paraphé par mes soins et destiné à recevoir les observations du public, était à disposition en mairie de St Vincent sur Graon aux heures d'ouverture au public.

## 2.5 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions, toutes les personnes qui se sont présentées ont été reçues.

Aucun incident n'a été à déplorer.

La coopération du personnel communal et des élus concernés a été très satisfaisante.

## 2.6 Clôture de l'enquête

L'enquête s'est terminée le mardi 25 février 2020 à 17h30, à l'issue de la dernière permanence et de la fermeture des locaux de la mairie.

Le registre d'enquêtes a été clos par le commissaire enquêteur.

## 3. Observations

Le registre contient 5 observations écrites, un courrier et un courriel.

## 4. PV Synthèse et mémoire en réponse

J'ai remis et commenté le Procès-verbal de synthèse le 02 mars à M. Mickaël Pineau, en charge du dossier au sein de la SA Carrières Kléber Moreau.

J'ai reçu le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, par courriel le 10 mars et le 11 mars par courrier postal.

## Examen de l'intérêt du projet

**Avantages :**

- La SA Carrières Kléber Moreau a une expérience multi-décennale de l'exploitation de carrières.
- Elle est en bonne santé financière avec un chiffre d'affaires en constante augmentation.
- Elle maîtrise la totalité du foncier du foncier actuel et celui concerné par l'extension.
- Aucun disfonctionnement n'a été relevé depuis 1974 sur le site de la carrière du Danger, qu'il soit technique, environnemental ou financier
- L'extension de la carrière ne modifie pas l'alimentation du bassin versant
- Le réaménagement du site est optimisé
- Son impact sur l'environnement a été limité
- La création d'une nouvelle voie d'accès au site le reliant directement à la RD19 via l'aménagement d'un chemin rural existant sans présence d'habitations
- Il a été très largement tenu compte des observations de la MRAe et des PPA qui ont été intégrées dans le projet
- Ce projet pérennise les 6 emplois directs existants et en augmente le nombre
- 

**Inconvénients :**

- Augmentation du trafic routier en lien avec
- Réception de déchets inertes en vue de leur recyclage induisant de potentiels risques de pollutions ou d'accueil de produits contaminés malgré les précautions prévues
- Envois de poussières toutefois limitées par bâchage des camions et arrosage des pistes par temps sec.
- 

## 2. AVIS

Vu le déroulement de l'enquête conforme à la réglementation en vigueur,

Vu l'information complète du public en amont et au cours de l'enquête,

Vu l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique,

Vu l'absence d'avis défavorable et de contre-proposition au projet,

Vu les réponses apportées par la SA Carrières Kléber Moreau aux questions et observations formulées dans le procès-verbal de synthèse,

Vu le résultat de l'enquête,

Vu que l'examen objectif de l'intérêt du projet démontre que les avantages l'emportent largement sur les inconvénients,

J'émet un

## **AVIS FAVORABLE**

**Au renouvellement de l'autorisation d'exploiter ainsi que l'extension de l'exploitation de carrière située sur le territoire de la commune de St Vincent sur Graon.**

A Mouzeuil Saint-Martin,

le 23 mars 2020

Yves Schaldenbrand

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yves Schaldenbrand', enclosed in a faint rectangular box.

Commissaire enquêteur